

7023480

APLITEC

Société Anonyme au capital de 2 540 000 €

Siège social : 44 Quai de Jemmapes

75010 PARIS

702 034 802 RCS "PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 juin 2006

L'an deux mille six,

Le 30 juin,

A 19 heures 30,

Les administrateurs de la société APLITEC se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur André CHOPINEAU
- Monsieur Bernard GIRODROUX LAVIGNE
- Monsieur Pierre LAOT
- Monsieur Jean Pierre LARROZE
- Monsieur Gérard LEPLE

Grette du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

- 9 AOUT 2006

N DE DEPOS

67833

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Gérard LEPLE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Pierre LARROZE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général délégué en remplacement du Directeur Général délégué démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

Il indique également qu'il ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur Pierre LAOT aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, ainsi qu'à celles de Directeur Général est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Pierre LAOT Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, en remplacement de Monsieur Gérard LEPLE, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Monsieur Pierre LAOT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pierre LAOT organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Monsieur Pierre LAOT préside alors la réunion.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de la décision de Monsieur André CHOPINEAU de renoncer à ses fonctions de Directeur Général délégué de la Société et lui donne lecture de sa lettre de démission.

Il indique également que Monsieur André CHOPINEAU demande à être déchargé de son mandat d'administrateur.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Le Président indique que le Directeur Général propose la nomination de Monsieur Jean-Pierre LARROZE à ce poste.

Sur la proposition du Directeur Général, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Jean-Pierre LARROZE, demeurant 43 rue du Couédic 75014 PARIS, en qualité de Directeur Général délégué pour la durée de son mandat d'administrateur, toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Jean-Pierre LARROZE conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Monsieur Jean-Pierre LARROZE remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Jean-Pierre LARROZE disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La rémunération du Directeur Général délégué sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Pierre LAOT ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

LE PRÉSIDENT

UN ADMINISTRATEUR

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'P' shape followed by a horizontal line extending to the right.